



Chers adhérents, chers amis,

Ces temps où l'actualité nationale et internationale reste pleine d'incertitudes n'empêchent pas votre association d'avancer.

Au terme du processus de fusion entre l'AP3F et la SAFHEC, le conseil et son bureau ont mené les procédures d'enregistrement, d'ouverture du compte bancaire et rassemblent les pièces du dossier de renouvellement d'agrément à présenter à la préfecture.

Comme nous sommes déjà en milieu d'année, le conseil d'administration a entériné la décision de procéder à un **appel unique de cotisation** pour les années 2024 et 2025. Le montant de la cotisation est de 10 €, pour les adhésions individuelles et les associations.

Pour le moment, le plus simple est de payer votre cotisation par virement sur le compte suivant :
FR76 1027 8026 7500 0213 9520 174 (RIB joint à cette feuille de liaison)

Confirmez-nous votre versement par mail à contact@apfhec.fr en précisant votre nom, adresse et n° de téléphone.

Vous pouvez aussi remplir le bulletin ci-joint, le signer et l'envoyer par courrier avec votre chèque ou scanné par mail à contact@apfhec.fr

Le Président, Jean-Charles Bocquet

Depuis son AG constitutive de janvier, nous vous rappelons l'essentiel de ses activités.

L'APFHEC a participé aux **INA (Indice Nocturne d'Abondance)** dans les forêts d'Halatte et de Chantilly et partagé avec d'autres le triste constat d'une baisse significative des populations de grands cervidés et de leur très mauvaise répartition dans l'espace.



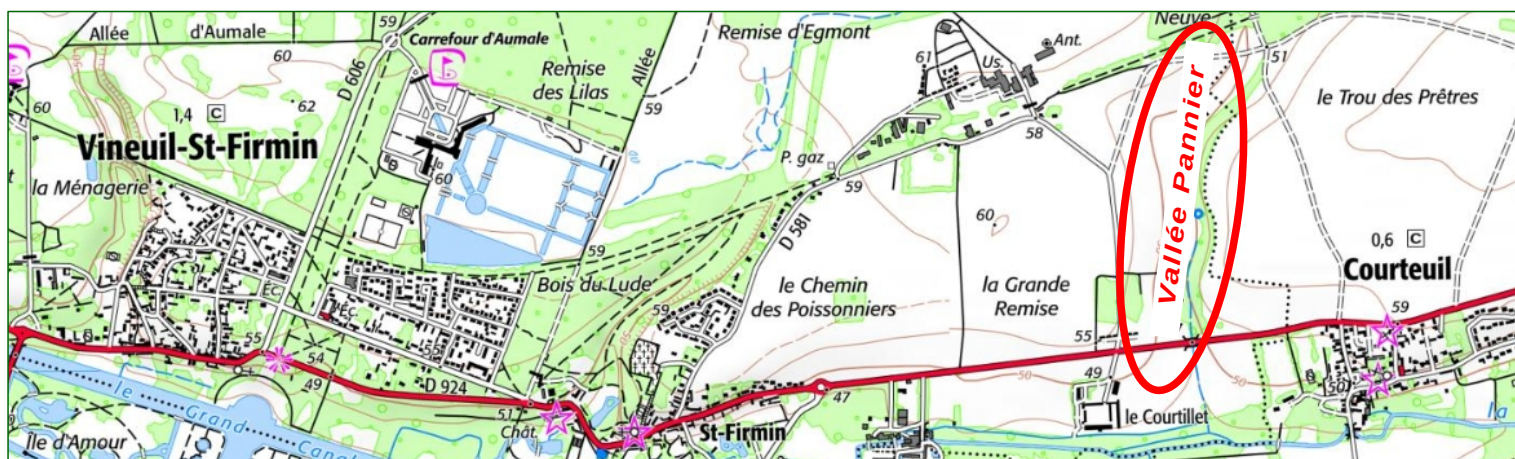
Membre de la **CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage)** de l'Oise, l'APFHEC est intervenue pour dénoncer des plans de chasse 2024-2025 encore beaucoup trop excessifs et ébauchés en comité restreint sous la houlette de la DDT entre fédération des chasseurs, ONF et monde agricole.

L'APFHEC, Oise Nature et le ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) ont décidé d'engager un recours devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral du 24 mai 2024 relatif aux plans de chasse dans l'Oise pour la prochaine campagne. Même si la Préfète a répondu à notre courrier pour justifier les attributions et malgré une baisse consentie dans les plans de chasse 2024-2025, la pression exercée depuis des années maintenue à de tels niveaux risque sérieusement de mettre en péril la présence du cerf dans nos forêts. Ce n'est pas nouveau mais cette fois, c'est grave. On aurait préféré faire l'économie d'une procédure longue et coûteuse mais l'enjeu mérite cette fois notre mobilisation. Les « mères » de la nouvelle APFHEC, la SAFHEC et l'AP3F, n'auraient pas fait autre chose. Cette action s'inscrit dans la continuité au bénéfice de la protection de la biodiversité.

Pour couvrir les frais de procédures et honoraires d'avocat, vous pouvez, en complément de votre adhésion, faire un don exceptionnel. D'avance, l'APFHEC vous remercie pour votre soutien.

Alors que les communes doivent définir leurs zones « d'accélération des énergies renouvelables » et pour celles ayant adhéré à la charte, le PNR Oise - Pays de France doit donner un avis, l'APFHEC veut garder un œil critique et agir, dans l'esprit de la charte du Parc, face à certains projets qui se multiplient (méthanisation agricole, agri et photo voltaïsme, bois énergie,..) sans cohérence territoriale et le risque d'une financiarisation des espaces (forêts, terres agricoles, paysages) que s'accaparent les filières industrielles avec de sérieuses atteintes sur l'environnement.

En étant moteur, l'APFHEC a participé à plusieurs réunions avec différents partenaires pour la préservation des continuités écologiques en grands dangers qui exigent un suivi et une attention permanents (suivi du passage grande faune sur l'A1, pour la pérennisation du corridor nord de la forêt de Chantilly ; bio corridor de la vallée Pannier, ...).



A la rentrée, l'APFHEC sonnera la mobilisation pour venir renforcer son conseil et gonfler ses équipes qui agissent sur les sujets de préoccupations du territoire du Parc. Ils sont nombreux ! Vous pouvez sans attendre vous signaler auprès de son président sur contact@apfhec.fr

En attendant, l'APFHEC vous donne rendez-vous :

- Le 7 septembre au forum des associations de Chantilly,
- Les 14 et 15 septembre au 20^{ème} anniversaire du PNR Oise - Pays de France dans les jardins de la mairie de La Chapelle-en-Serval. L'association tiendra un stand pour venir à la rencontre des visiteurs et de ses adhérents. Ce sera l'occasion d'afficher les valeurs et les actions de la SAFHEC et de l'AP3F qui ont œuvré pour la création de ce Parc et de renouveler ce même engagement de l'APFHEC pour défendre les objectifs de la charte pour les années à venir.

Enfin, l'APFHEC vous rappelle que vous pouvez la suivre sur Facebook , Instagram  et sur son site www.APFHEC.fr

En attendant de nous retrouver au mois de septembre, l'APFHEC vous souhaite un très bon été en trouvant les moyens de vous changer les idées.

NB : en application du règlement sur la protection des données (RGPD), l'APHEC vous assure que vos données personnelles recueillies sont destinées exclusivement à communiquer avec vous et de vous informer de ses activités. Elles ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Vous avez naturellement le droit de les faire rectifier ou supprimer et de choisir de ne plus recevoir nos informations en envoyant un simple mail à contact@apfhec.fr